

Rapport Annuel - Exercice 2023

Sur le prix et la qualité du service public d'assainissement



Commune de l'Île d'Yeu
11 quai de la mairie - 85350 ILE D'YEU
Tel : 02 51 59 45 45 / Fax : 02 51 58 79 60
Mail : mairie@ile-yeu.fr

Table des matières

PRESENTATION GENERALE DES SERVICES.....	3
Compétence Assainissement.....	3
LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4
Les chiffres clés.....	4
Les faits marquants	5
Les postes de relevage.....	6
Les volumes assujettis à l'assainissement	6
Le traitement.....	6
• Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5).....	7
• Les volumes épurés (en m3)	8
• Les consommations électriques.....	8
• Les boues et les sous-produits.....	9
• Conformité de la station d'épuration.....	10
Les indicateurs de performance	11
La facture 120 m3	16
LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	18
Le diagnostic des installations existantes.....	18
Le contrôle des installations neuves.....	19
Indicateurs de performances :.....	20
Tarification du service d'assainissement non collectif.....	21

PRESENTATION GENERALE DES SERVICES

La commune de l'Île d'Yeu assure l'exécution du service public de l'assainissement dont elle a la compétence.

Compétence Assainissement

Depuis le 01/01/2016, SAUR a signé un contrat de DSP avec la commune pour 14 ans, dont le périmètre comprend le réseau d'assainissement collectif ainsi que la station d'épuration.

La compétence assainissement non collectif est réalisée en régie (création du SPANC en 2005).

Les diagnostics des installations d'assainissement non collectif ont débuté en octobre 2010. La fin de cette campagne était prévue pour fin 2012 mais a dû être repoussée à septembre 2013 à cause d'un trop grand nombre d'abonnés absents. Cette prestation (contrôles terrain+ rapports) a été confiée à SAUR.

En 2014 et 2015, le logiciel d'exploitation des données ANC étant en attente d'une mise à jour réglementaire, seuls quelques diagnostics de propriétaires absents les autres années ont été réalisés en régie.

Une campagne de contrôles de bon fonctionnement a été réalisé par la SAUR de 2016 à 2018. Un nouveau marché a été conclue avec la SAUR pour la poursuite des contrôles de bon fonctionnement de 2019 à 2022.

Depuis 2023 la prestation de contrôles de bon fonctionnement ainsi que les contrôles pour vente immobilière ont été intégrés par avenant dans la DSP Assainissement signée avec la SAUR depuis 2016.

Les contrôles de conception et de réalisation des installations neuves sont réalisés depuis avril 2010 par la technicienne en charge du service.

LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

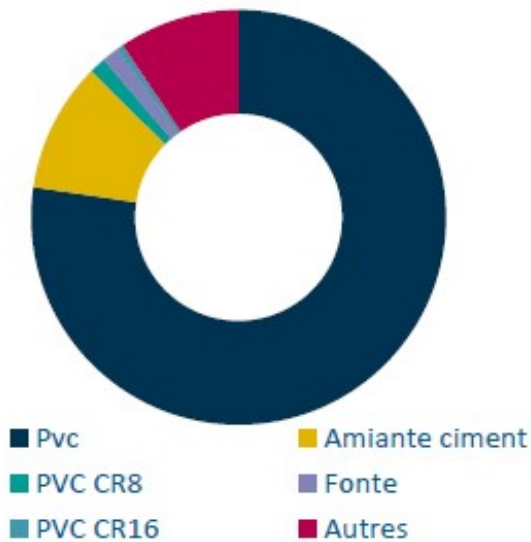
Les chiffres clés

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	19 500
Poste(s) de relevage	28

	2023
Linéaire total amont et aval de la station de réseau d'eaux usées (km)	56,494

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduite à écoulement gravitaire et de conduite de refoulement. En 2023, le linéaire de canalisations est de 56.494 km.

Répartition par matériau



Matériau	Valeur (%)
Pvc	77,35
Amiante ciment	10,12
PVC CR8	1,29
Fonte	1,29
PVC CR16	0,53
Autres	9,42

Les faits marquants

SUR LES OUVRAGES

Installation	Date	Description
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE-D'YEU	20 mars-7 avril	Nettoyage des cassettes de filtration
	26 avril	STEP : récupération d'un tube inox tombé dans le bassin biologique par les scaphandriers
	23 août	STEP : Pompe perméa File 1 HS
	printemps-automne	Mouches : mise en place de pièges à phéromones
	27 septembre	STEP : renouvellement du OKI 2
	2 octobre-16 octobre	Nettoyage des cassettes de filtration
	4 novembre	PR Quai Carnot : eau pluviale dans la chambre à vannes engendrant des pannes sur certains équipements --> pompe vide-cave ne débitait pas assez

Les faits marquants sur le système de traitement (2023)

Installation	Date	Description
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE-D'YEU	16-12-2023	Série de microcoupure provenant du réseau EDF entraînant une disjonction des aérateurs membranaires. N'ayant plus de filtration le bassin est monté en charge ce qui à entrainer les déversements du point A5 les 17 et 18/12/2023.

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télé-surveillance	Groupe électrogène
L' ÎLE-D'YEU	PR Belle Maison	10 m³/h	2013	Oui	Non
	PR Cadouère	12.96 m³/h	2012	Oui	Non
	PR Chemin de la Détourne	10 m³/h	2013	Oui	Non
	PR chemin Fosse à Pajote	22 m³/h	1997	Oui	Non
	PR de La Borgne	10 m³/h	2005	Oui	Non
	PR de la Poudrière	10 m³/h	2005	Oui	Non
	PR de l'impasse Bedoué	24 m³/h	1993	Non	Non
	PR du Camping plage de Ker Châlon	20 m³/h	1993	Oui	Non
	PR du Cours du Moulin	180 m³/h	2018	Oui	Oui
	PR du port de la Meule	24 m³/h	1989	Oui	Non
	PR du Puits Raymond	25 m³/h	1988	Oui	Non
	PR du Quai Carnot	150 m³/h	2018	Oui	Non
	PR Impasse des Bolinders	10 m³/h	2005	Oui	Non
	PR Impasse du Goron	10 m³/h	2004	Oui	Non
	PR Impasse Paulet	10 m³/h	2007	Oui	Non
	PR Impasse Rieux	10 m³/h	2008	Oui	Non
	PR Ker Borny	10 m³/h	2008	Oui	Non
	PR Ker Mercier	10 m³/h	2008	Oui	Non
	PR La Citadelle- L' ÎLE D'YEU	23 m³/h	1997	Oui	Non
	PR La Guerche	20 m³/h	2020	Non	Non
	PR La Saulzaie rue Jean Yole	23 m³/h	1996	Oui	Non
	PR Moulin Cassé	29 m³/h	1996	Oui	Non
	PR rue de Saint Hilaire	41 m³/h	1994	Oui	Non
	PR Rue du Cloître	10 m³/h	2007	Oui	Non
	PR rue du Marais Salé	10 m³/h	2001	Oui	Non
	PR Rue du Port Breton	10 m³/h	2007	Oui	Non
PR rue Ker Guérin	25 m³/h	1998	Oui	Non	
PR Village des Pêcheurs	12.96 m³/h	2012	Oui	Non	

Les volumes assujettis à l'assainissement

Volumes assujettis à l'assainissement	2022	2023	Evolution
Total de la collectivité	263 880	278 587	5,57%

Le traitement

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télé-surveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP des Roses (nouvelle) - L' ÎLE-D'YEU	2000	19 500	Domestique	Boues activées + Filtration Membranaire	Oui	Non	L' ÎLE-D'YEU

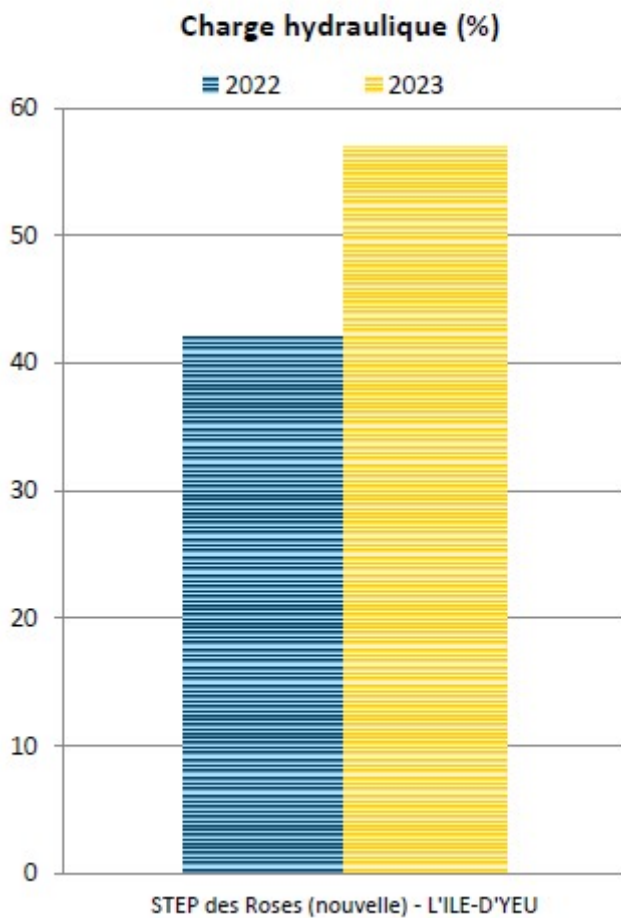
- Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Les charges hydrauliques

Charge hydraulique = Volumes entrants journaliers (m³/j) / Débit nominal de la station (m³/j).

Sur la base des volumes journaliers enregistrés au débitmètre en entrée

Libellé de l'installation	2022	2023
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE-D'YEU	42%	57%

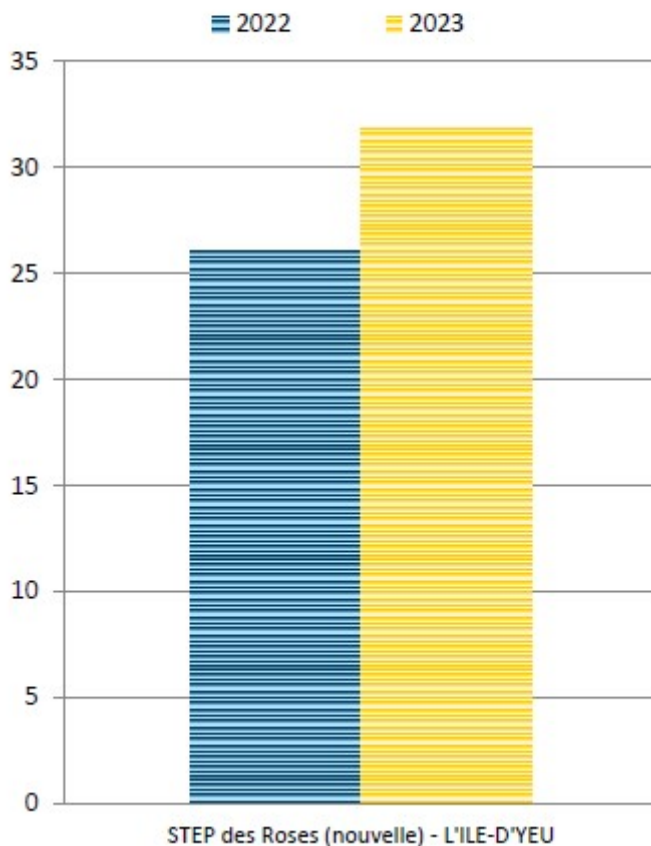


Les charges polluantes

Charge polluante = Volumes entrants journaliers (m³/j) / concentration DBO5 par rapport capacité nominale

Libellé de l'installation	2022	2023
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE-D'YEU	26,02%	31,93%

Charge polluante DBO5 (%)



• Les volumes épurés (en m3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2022 m ³	2023 m ³
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE-D'YEU	Entrée	346 984	472 441
	Sortie	326 951	446 173

• Les consommations électriques

	2022	2023
Consommation en Kwh	676 359	613 409

- **Les boues et les sous-produits**

Production de boues

Libellé de l'installation	2022 (tMS)	2023 (tMS)
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE-D'YEU	131,875	166,22

Evacuation des boues

Libellé de l'installation	Destination	2022 (tMS)	2023 (tMS)
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE-D'YEU	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	81,451	90,473

Les sous-produits : Refus de Dégrillage

Libellé de l'installation	Destination	2022 (Mètre cube)	2023 (Mètre cube)
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE-D'YEU	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	43,800	44,700

Les apports extérieurs

Libellé de l'installation	Origine	2022 (Mètre cube)	2023 (Mètre cube)
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE-D'YEU	S12 - MATIERES DE VIDANGE- M3 (en m ³)	1 163	1 092

• Conformité de la station d'épuration

La conformité du rejet est évaluée par rapport aux exigences définies dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet de la station d'épuration et celles définies dans la législation en vigueur :

Les exigences de l'arrêté ministériel du 22/06/2007 sont :

		Valeurs réductrices
DBO5	concentration < 25 mg/l ou rendement > 80%	50 mg/l
DCO	concentration < 125 ou rendement > 75%	250 mg/l

Les exigences de l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet du 11/07/2017 sont :

Paramètres	Concentration Maximale du rejet (échantillon moyen sur 24h non filtré)	Rendement épuratoire minimal
DBO5	25 ml/g	80%
DCO	90 ml/g	75%
MES	30 ml/g	90%
NGL	15 ml/g	70%
Ptot	2 ml/g	80%
Conditions à respecter au minimum de mai à septembre		
Escherichia Coli	95 % des échantillons présentent une teneur inférieure à 1000 E. Coli/100 ml	
Streptocoques Fecaux	80 % des échantillons présentent une teneur inférieure à 500 Strept.fecaux/100 ml	

Conformité de la station d'épuration :

Libellé de l'installation	2022	2023	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE-D'YEU	95,83%	100%	Conforme

Le taux de conformité est calculé selon la somme du nombre de bilans 24h par système de traitement.

Nombre de bilans 24h réalisés par système de traitement :

Libellé de l'installation	2022	2023
STEP des Roses (nouvelle) - L'ILE-D'YEU	24	24

Les indicateurs de performance

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	VP.211 : Nombre de bilans 24h et bactériologiques réalisés	VP.210 : Nombre de bilans 24h et bactériologiques conformes	VP.176 : Charge entrante en DBO5
100	24	24	373,63 Kg/j
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3

QUALITE DES REJETS	
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	VP.208 : Quantité totale de boues évacuées par des filières conformes à la réglementation
100%	90,473 tMS
Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. La filière est conforme selon deux critères : - Transport des boues effectué conformément à la réglementation en vigueur. - Filière de traitement autorisée ou déclarée	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.). Donnée de Consolidation de l'indicateur P206.3

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.0 : Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration
0 Autorisation de rejets	90,472 tMS
Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité. La donnée est fournie selon la base d'information en notre possession.	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.).

PERFORMANCE DE RESEAU		
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	VP.077 : Linéaire total de réseau de collecte (hors branchement) situé à l'amont des stations d'épuration y compris le réseau d'eau pluvial	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
80/120 points	56,494 km	30/120 points
Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.	Données de consolidation de l'indicateur P202.2.	Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.

PERFORMANCE DE RESEAU		
VP.176 : Charge de DBO5 collecté estimée sur le contrat	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Nombre de branchements desservis sur le périmètre du contrat (raccordés et raccordables)
300,48 Kg/j	100%	4 315 branchements
Contrairement à la charge totale moyenne collectée, cette valeur est basée sur la production en DBO5 de la population estimée du périmètre du contrat, sachant que chaque habitant produit environ 0.06kg de DBO5 par jour. Données de consolidation de l'indicateur P255.3.	Le taux est déterminé en divisant le nombre d'abonnés desservis par le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif. Il est important de noter que cet indicateur ne tient compte que du nombre de branchements effectivement raccordés, et non du nombre potentiel de branchements raccordables.	Données de consolidation de l'indicateur P201.1.

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	VP.140 : Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N	VP.077 : Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial)
0%	0 km	56,494 km
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Nombre de demandes d'indemnités déposées donnant lieu à dédommagement ou contentieux	P252.2 : Nombre de points noirs pour 100 km de réseau	VP.046 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
N.R.	0	0	0 points noirs
Le taux est calculé en divisant le nombre de demandes par le nombre d'habitants desservis.	Donnée fournie par la collectivité. Données de consolidation de l'indicateur P251.1.	Permet de caractériser la sensibilité structurelle du réseau	Est appelé « points noirs » tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative) quel que soit sa nature ou le type d'intervention. Données de consolidation de l'indicateur P252.2.

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N
5 008 habitants	5,08 €	4,94 €
Cette estimation décompte le nombre de personne desservies par le service y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.	Prix au m ³ provenant de la facture 120 m ³ au 01 janvier de l'année suivant l'exercice.	Prix au m ³ provenant de la facture 120 m ³ au 01 janvier de l'année de l'exercice (concerne l'année précédente).

SERVICE A L'USAGER		
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	VP.268 : Montant des impayés au 31/12/2023	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux)
0,28 %	4 119,5 €	1 468 314 €
Ce taux est calculé en divisant le montant des impayés de l'année de l'exercice par le chiffre d'affaires (hors travaux) de l'année antérieure	Montant des impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1. (N étant l'année du RAD). Données de consolidation de l'indicateur P257.0.	Données de consolidation de l'indicateur P257.0.

SERVICE A L'USAGER		
P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 contrats abonnés	VP.056 : Nombre de contrats abonnés raccordés	VP.003 : Nombre de réclamation écrites reçues par le délégataire
0 ‰	4 315 contrats abonnés	0 réclamations
Le taux est calculé en rapportant le nombre de réclamation selon le nombre de contrats abonnés divisé par 1000	Données de consolidation de l'indicateur P258.1	Données de consolidation de l'indicateur P258.1

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	VP.068 : Volumes des eaux usés consommés facturés	VP.119 : Montants des abandons de créances
0,0001 €	278 587 m ³	17,6 €
Cet indicateur doit être recalculé en divisant le montant des abandons de créance par les volumes facturés.	Données de consolidation de l'indice P207.0.	Données de consolidation de l'indice P207.0.

Détails de certains indicateurs de performance :

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	5 points
Total Partie A :			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.252	Existence d'un inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.253	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	88,68%	13 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	51,18	Km
Sur 15 points	VP.255	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	79,77%	12 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	45,07	Km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	56,494	Km
Total Partie B :			25 points / 30 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50%				
Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.256	Connaissance de l'altimétrie des canalisations	11,35%	0 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	6,41	Km
		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	56,494	Km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	NON	0 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »	VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux		0 points
		Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	NON	
		Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	NON	
Total Partie C :			40 points / 75 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
P202.2B		VALEUR DE L'INDICE	80 points / 120 points	

Collecte			
Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel			
Partie A : Éléments communs à tous les types de réseaux			
VP.158 (20 points)	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	20 points
VP.159 (10 points)	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	NON	0 points
VP.160 (20 points)	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	NON	0 points
VP.161 (30 points)	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	NON	0 points
VP.162 (10 points)	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	10 points
VP.163 (10 points)	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	0 points
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
VP.164 (10 points)	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	0 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
VP.165 (10 points)	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	NON	0 points
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		30 points/120 points

La facture 120 m3

Au 1^{er} janvier 2024 :

Vos Contacts :

Accueil : Zone Acti Sud rue du Commerce
85033 LA ROCHE SUR YON CEDEX
du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00
et sur rendez-vous de 14h00 à 17h00

Téléphone : 02 51 37 01 09
du lundi au vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 02 51 37 03 08

SPECIMEN
01 Janvier 2024

Courrier : TSA 60881
85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Référence à rappeler

31

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées facturés et encaissés pour le compte de :

COMMUNE DE L ILE D YEU

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	120,08 €	
Consommation TTC	489,45 €	soit 0,0041 €/Litre
Total facture TTC	609,53 €	

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
L ILE D YEU						120	Conse. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	534,91 € HT	589,41 € TTC		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale		Année 2024						51,90	10,00
Abonnement part SAUR		Année 2024						57,26	10,00
Consommation part Communale		Année 2024		120	1,5329		183,05		10,00
Consommation part SAUR		Année 2024		120	2,0150		241,80		10,00

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	19,20 € HT	21,12 € TTC	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
		Année 2024	120	0,1600	19,20		10,00

Total Facture **609,53 € TTC**

HT soumis à TVA : 554,11 €
TVA sur les débits : 55,42 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Au 1^{er} janvier 2023 :

Vos Contacts :

Accueil : Zone Acti Sud rue du Commerce
85033 LA ROCHE SUR YON CEDEX
du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00
et sur rendez-vous de 14h00 à 17h00

Téléphone : 02 51 37 01 09
du lundi au vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 02 51 37 03 08

SPECIMEN
01 Janvier 2023

Courrier : TSA 60881
85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Référence à rappeler

31

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées facturés et encaissés pour le compte de :

COMMUNE DE L ILE D YEU

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	116,58 €	
Consommation TTC	475,81 €	soit 0,0040 €/Litre
Total facture TTC	592,39 €	
	592,39 €	

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
L ILE D YEU						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	519,33 € HT	571,27 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale	Année 2023					48,76	10,00
Abonnement part SAUR	Année 2023					57,22	10,00
Consommation part Communale	Année 2023		120	1,4306	171,67		10,00
Consommation part SAUR	Année 2023		120	2,0140	241,68		10,00

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	19,20 € HT	21,12 € TTC	m3	m3	€ HT <td>€ HT <td>%</td> </td>	€ HT <td>%</td>	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Année 2023		120	0,1600	19,20		10,00

Total Facture	592,39 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 538,53 €
TVA sur les débits : 53,86 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le diagnostic des installations existantes

Les contrôles de diagnostic des installations d'assainissement non collectif ont débuté en octobre 2010. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques imposait qu'ils soient tous réalisés avant fin 2012 ; cependant au vu du nombre important de résidences secondaires et de la difficulté à rencontrer leurs propriétaires, l'échéance des contrôles a été repoussée à septembre 2013.

La première campagne de contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectifs existantes a débuté en 2016. La SAUR a remporté le marché de contrôles rédigé pour 3 ans et a pour mission de contrôler l'ensemble des installations classées en priorité 1 et 2 avant fin 2018.

La deuxième campagne de contrôle de bon fonctionnement a débuté en 2019. La SAUR a remporté le marché de contrôle rédigé pour 4 ans.

Un avenant à la DSP assainissement collectif a été signé avec SAUR, pour y inclure, dès 2023, la prestation des contrôles ANC (bon fonctionnement et vente immobilière).

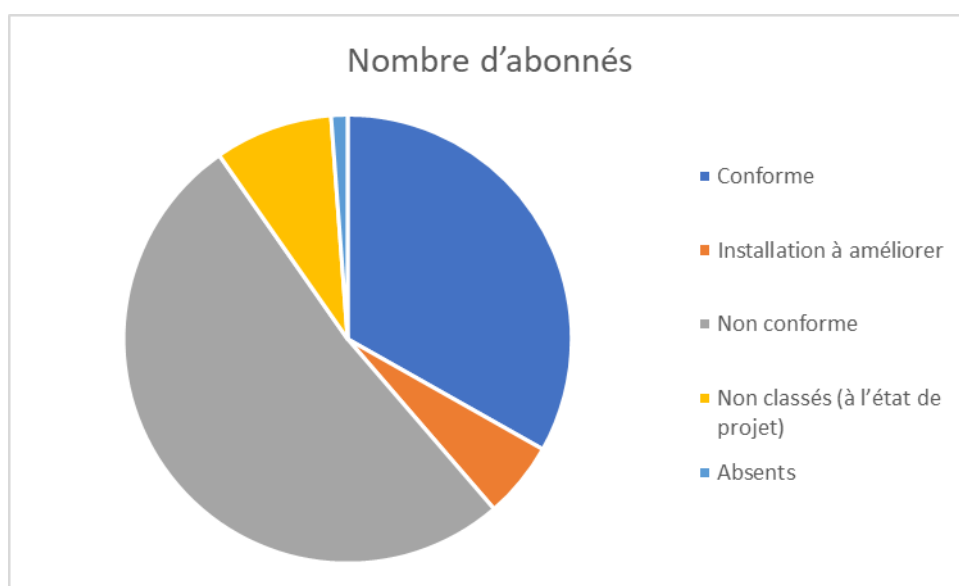
Au 01/01/2024, il restait encore 25 habitations à contrôler soit 1 % des habitations non raccordées au réseau d'assainissement non collectif.

Nombre de diagnostic de l'existant et contrôles de bon fonctionnement (y compris ventes immobilières) réalisés depuis 2010 : 318 (2023) + 248 (2022) + 395 (2021) + 276 (2020) + 315 (2019) + 143 (2018) + 283 (2017) + 295 (2016) + 50 (2015) + 142 (2014) + 237 (2013) + 391 (2012) + 849 (2011) + 184 (2010) soit un total de **4126**

Les contrôles de bon fonctionnement réalisés depuis le premier juillet 2012 (entrée en vigueur de l'arrêté du 27/04/12) sont classés comme CONFORME, A AMELIORER ou NON CONFORME, la commune de l'Île d'Yeu étant située totalement hors zone à enjeux sanitaires et/ou environnementaux.

Etat des installations au 01/03/2024 :

	Conforme	Installation à améliorer	Non conforme	Non classés (à l'état de projet)	Absents	TOTAL
Nombre d'abonnés	700	116	1089	180	25	2110
% d'abonnés	33%	5%	52%	9%	1%	100



Le contrôle des installations neuves

69 contrôles de conception (contrôle du projet) ont été réalisés en 2023. Tous ont reçu un avis favorable. /45 en 2022.

37 contrôles de conformité ont été réalisés en 2023. Tous ont reçu un avis conforme. / 49 en 2022.

Indicateurs de performances :

Code fiche	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D 302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif *	90		
Code fiche	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	37%	Nombre d'installations contrôlées au 01/10/2023	1905

***Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30
30	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
20	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
10	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0

Tarification du service d'assainissement non collectif

Les tarifs applicables depuis le **01/03/2015** sont les suivants :

- 135 € HT suite à un contrôle de l'existant dans le cadre de la campagne de contrôles de bon fonctionnement et d'entretien.
- 150 € HT suite à un contrôle de l'existant lors d'une cession immobilière
- 120 € HT forfait comprenant le contrôle de conception et le contrôle de réalisation dans le cas de la mise en place d'un assainissement neuf (maison neuve ou réhabilitée)

Le service est assujetti à la TVA.